Image not found or type unknown

calcul prime de licenciement

Par **melanie1806**, le **03/05/2011** à **15:42**

bonjour,
je vais être licenciée pour motif économique.
Je voudrais faire le calcul des indemnités.
Je travail depuis juillet 2001 dans cette société.
Je suis en arrêt suite à un accident depuis mi octobre 2010.
Pour le calcul, je suis perdue.
En 2010, j'étais en congé maternité de janvier à juillet 2010 et ensuite en arret maladie de mi octobre à ce jour. Sur quel salaire le calcul va être fait.
J'ai également des heures supplémentaires sur mes fiches de salaire. Est-ce qu'elles sont prises en compte pour le calcul ?
Comment calcul t'on cette prime.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **03/05/2011** à **16:20**

Bonjour,
Sauf disposition plus favorable à la Convention Collective applicable, vous n'acquérez pas d'ancienneté pendant un arrêt de travail qui ne soit pas consécitif à un accident de travail ou une maladie professionnelle mais pendant un congé maternité vous en acquérez...
Le calcul se fera sur la moyenne des 12 derniers mois de salaires heures supplémentaires comprises...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés